

## 11. Présentation des espèces concernées par la demande

Le tableau suivant dresse la liste des espèces concernées par la demande de dérogation (objet du présent dossier) émise par le demandeur dans le cadre du projet de parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer.

De façon synthétique, 28 espèces dont quatre espèces de mammifères marins, quatre espèces de chiroptères et 20 espèces d'oiseaux sont retenues pour cette demande de dérogation.

Tableau 11-1 Espèces concernées par la demande de dérogation

Groupe	Espèce	Objet de la dérogation	Nombre d'individus concernés
<b>Mammifères marins</b>	Grand dauphin	Perturbation intentionnelle	3
	Marsouin commun	Perturbation intentionnelle	4
	Phoque gris	Perturbation intentionnelle	6
	Phoque veau-marin	Perturbation intentionnelle	34
<b>Chiroptères</b>	Noctule commune	Risque de destruction & Perturbation intentionnelle	Non évalué <sup>3</sup>
	Noctule de Leisler	Risque de destruction & Perturbation intentionnelle	
	Pipistrelle de Nathusius	Risque de destruction & Perturbation intentionnelle	
	Sérotine bicolore	Risque de destruction & Perturbation intentionnelle	
<b>Avifaune</b>	Fou de Bassan	Risque de destruction & Perturbation intentionnelle	140 706
	Fulmar boréal	Perturbation intentionnelle	28
	Goéland argenté	Risque de destruction	21
	Goéland brun	Risque de destruction	9
	Goéland cendré	Risque de destruction	2
	Goéland marin	Risque de destruction	70
	Grand cormoran	Risque de destruction Perturbation intentionnelle	Non évalué <sup>4</sup> 103
	Cormoran huppé	Risque de destruction Perturbation intentionnelle	Non évalué <sup>4</sup> 4

<sup>3</sup> Nombre d'individus concerné par la demande non évalué dans la mesure où aucun inventaire de chiroptères n'est disponible pour la zone du site d'implantation, et que la population locale de ces espèces est inconnue. Les données acoustiques collectées sur le mât de mesures de Fécamp donnent des informations sur un nombre de contacts acoustiques de chiroptères, qui ne peut être corrélé à un nombre d'individus, leur sexe ou leur maturité.

<sup>4</sup> Nombre d'individus concerné par la demande non évalué dans la mesure où les modélisations du risque de collision n'ont pas pu être mis en œuvre concernant cette espèce du fait d'une faible densité d'individus observée au niveau du site d'implantation du parc éolien lors de l'état de référence.

Groupe	Espèce	Objet de la dérogation	Nombre d'individus concernés
	Grand labbe	Risque de destruction & Perturbation intentionnelle	Non évalué <sup>4</sup> 20
	Guillemot de Troïl	Perturbation intentionnelle	438
	Mouette pygmée	Risque de destruction	6
	Mouette rieuse	Risque de destruction	1
	Mouette tridactyle	Risque de destruction	19
	Océanite tempête	Perturbation intentionnelle	16
	Pingouin torda	Perturbation intentionnelle	158
	Plongeon arctique	Risque de destruction & Perturbation intentionnelle	1 65
	Plongeon catmarin	Risque de destruction & Perturbation intentionnelle	Non évalué <sup>4</sup> 8
	Plongeon imbrin	Risque de destruction & Perturbation intentionnelle	Non évalué <sup>4</sup> 6
	Sterne caugek	Risque de destruction & Perturbation intentionnelle	Non évalué <sup>4</sup> 36
	Sterne pierregarin	Risque de destruction & Perturbation intentionnelle	Non évalué <sup>4</sup> 98

<sup>4</sup> Nombre d'individus concerné par la demande non évalué dans la mesure où les modélisations du risque de collision n'ont pas pu être mis en œuvre concernant cette espèce du fait d'une faible densité d'individus observée au niveau du site d'implantation du parc éolien lors de l'état de référence.

**Chacune de ces espèces est présentée ci-après, en indiquant les informations suivantes :**

- Statuts de protection et patrimoniaux ;
- Description de l'espèce, en termes de morphologie, comportement, habitat, cycle de vie ;
- Répartition, effectifs et populations de l'espèce, dans le monde, en Europe, en France et dans les aires d'étude du projet ;
- Rappel des impacts résiduels du projet engendrant un risque de destruction et/ou perturbation (selon les espèces) ;
- Menaces pesant sur l'espèce ; et,
- Conclusion sur la nécessité de compensation dans le cadre du projet.